Sixième année. No 25. Le Numéro, 10 centimes. Mardi 21 janvier 1919.

Bibliothèque cantonale Sion

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne
Minimum pour une annonce 1 fr.
Supplément de 5 cent. la ligne pour les annonces ne paraissant qu'une fois.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A. Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau d'Avis du Journal, St-Maurice.

NOUVELLISTE VALAISAN

ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	6.50	3.75	2.20
Avec Bulletin	8.50	4.75	2.70

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8
Compte de Chèque postal II c 274

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

Nouveaux faits connus Lundi à Midi

Le Congrès de la paix s'est ouvert samedi à Paris. Clemenceau en a été nommé président à l'unanimité.

L'internationale a décidé de se réunir à Berne le 27 janvier.

Les Réparations

On répète à satiété, depuis les événements de la grève générale et l'extension du bolchévisme, qu'il ne doit plus y avoir, chez nous, que deux partis : celui de l'ordre et celui du désordre.

C'est évidemment sensé : l'abandon des principes d'ordre étant la source de tous les maux qui submergent à cette heure en Allemagne et en Russie.

Mais la misère et le renchérissement exorbitant des choses nécessaires à la vie est souvent pour beaucoup dans le désordre et les troubles.

Nous savons par l'histoire, hélas ! et par l'histoire bien cruelle que des révolutions terribles ont ainsi commencé, et qu'une infortunée reine de France a vu, dans Versailles envahi, une foule qui d'abord ne demandait que du pain.

Quelque temps après, cette foule, dont l'appétit avait augmenté, lui prenait son trône et sa tête.

Le mouvement bolchéviste en Suisse nous inquiète d'autant plus que les gens d'ordre ne semblent pas former le faisceau compact qui devrait se former devant l'ennemi du dehors.

Comme nous le disions samedi, les mêmes haines farouches continuent à diviser les classes, les hommes et les partis.

« Sois mon frère ou meurs ! » est toujours la devise de ceux qui se livrent au prosélytisme outrancier et pour qui la violence, la force brutale ou la persécution sont les formes ordinaires de la propagande.

Cette mentalité devrait disparaître, car, de nos jours, le sectaire, à quelque confession, à quelque système politique qu'il appartienne, fait horreur.

Dans un temps où l'on marche vers la fraternité des peuples, par la société des nations, il est nécessaire de constater également quelque progrès dans la fraternité des citoyens appartenant à une même nation.

A droite, l'on devrait abandonner certaines formes désuètes, certaines revendications de surface qui n'ont rien à voir avec les principes religieux et politiques qui constituent le fond et la gloire du parti.

Il y a des adversaires dont la sincérité est incontestable.

Et on ne vainc pas en les traitant d'idiots ou de vendus à la franc-maçonnerie. Cette méthode aussi facile, aussi vaine que celle de l'injure et du coup de poing n'est pas digne d'une cause comme celle à laquelle nous avons l'honneur d'être attaché.

A gauche, l'on devrait prendre l'initiative de la suppression des articles constitutionnels qui blessent notre Foi et qui entravent l'activité de nos congrégations religieuses.

Les croyances d'autrui n'ont jamais gêné l'homme libre et vraiment sincère, et le respect de ces croyances devrait être la base de notre législation démocratique.

La Suisse, le jour où un tel système recevrait d'un Conseil fédéral issu d'un Conseil national qui, grâce à la Proportionnelle, sera l'émanation véritable du peuple suisse, la consécration qu'il mérite, retrouverait à coup sûr une paix intérieure que depuis longtemps elle n'a pas goûtée.

Quels sentiments patriotiques peuvent rester au fond du cœur d'un homme qui sait que la Constitution fédérale contient des articles qui, jusqu'à un certain point, interdit la diffusion des principes religieux qui sont la base des principes d'ordre et d'autorité ?

Beaucoup de radicaux, du reste, se rendent compte aujourd'hui de la faiblesse d'une Constitution dont quatre ou cinq articles sont des triples démentis à la liberté, à l'égalité comme à la fraternité des citoyens, mais ils ajoutent que la question de *neutralité* est en jeu.

Que nos adversaires comprennent donc qu'il n'y a pas de *neutralité* en matière de Foi : on croit ou on ne croit pas, et rayer l'action des ministres de Dieu sur les événements humains, c'est rayer l'action de la Providence sur le cœur des hommes. De là, à l'anarchie et au bolchévisme, il n'y a plus qu'un pas.

Allons, changeons de méthode et de système, et, devant l'immense danger qui nous menace et qui ne disparaîtra pas avec l'apparition des baïonnettes, croyants et philosophes, contemplons Celui qui, les pieds cloués pour ne point passer comme tant de chefs d'école, et les mains ouvertes pour ne personne maudire, s'élève de toute la hauteur de son gibet au-dessus des vaines controverses !

Ch. Saint-Maurice.

Une Réponse de Rome

Le Conseil d'Etat a reçu une réponse au rapport qu'il avait adressé à Rome sur le privilège plusieurs fois séculaire de notre Grand Conseil dans la question de la nomination de l'évêque du Diocèse.

Rome retire le privilège et annonce que dorénavant elle procèdera elle-même, et directement, à la nomination, en dehors de toute présentation quelconque, soit du Chapitre ou du Pouvoir civil. Toutefois, ajoute-t-elle, il sera tenu compte du principe des nationalités.

Il est probable que la nomination suivra de près cette solution de principe.

ECHOS DE PARTOUT

Bois de feu et fils de fer barbelés. — A la réunion de la Société d'Agriculture de la Suisse romande, M. Ern-Elie Girard, de Neuchâtel, a exposé que les cantons avaient été invités à fournir 300.000 mètres cubes de bois aux C. F. F. pour le chauffage des locomotives. Cette livraison doit s'effectuer dans les six mois. Vaud fournira 40.000 mètres, Fribourg 20.000, Valais 30.000, Neuchâtel 12.000. Ils sont en mesure de le faire ; mais pour épargner le plus possible nos forêts et pour occuper les chômeurs, n'y aurait-il pas lieu d'utiliser en premier lieu le bois des barrières de fils de fer barbelés qui sillonnent le nord de notre pays et les terrains des fortifications ? On retirerait aussi un joli bénéfice des fils devenus inutiles et l'on rendrait enfin d'importantes superficies à l'agriculture. L'orateur propose d'adresser une demande à ce sujet au département militaire fédéral.

M. Eug. Chenaux, de Gollion, membre de la commission fédérale d'expertise, déclare que celle-ci a déjà décidé de remettre tout en état dans les régions qu'occupait notre armée.

De son côté, M. le président lit une lettre qu'il vient de recevoir de l'état-major et annonçant que ce travail a déjà commencé ; puis, souhaitant que les efforts de la Fédération contribuent de plus en plus au développement de notre agriculture, il lève la séance à midi trois quarts.

Baisse sur le chocolat. — Le Syndicat suisse des chocolats a décidé, étant donnée la situation du ravitaillement en denrées alimentaires du pays, malgré la hausse constante sur toutes les matières brutes nécessaires à cette industrie, d'abaisser le prix de gros pour les chocolats de ménage et la poudre de chocolat, de 380 à 350 fr. le quintal, sans modifier la qualité de la marchandise.

Chez les chrétiens sociaux. — Une assemblée du comité central de la Société catholique populaire suisse, des représentants de la Société populaire conservatrice, des délégués des diverses organisations chrétiennes sociales, réunies sous la présidence du Dr Pestalozzi, a décidé, après discussion, d'encourager vigoureusement le projet de création d'une Fédération syndicale chrétienne sociale. Un comité d'initiative a été chargé d'établir les bases d'une nouvelle union ouvrière, d'après les principes de l'économie publique chrétienne.

Les empoisonneurs de rivières. — La préfecture d'Oron, Vaud, a condamné à 1000 francs d'amende chacun les trois individus habitant Lausanne, découverts par les gendarmes de Mézières et qui, à deux reprises, soit les 4 et 6 décembre dernier, avaient, au moyen de chlorure, empoisonné la Bressonnaz, la première fois sur le territoire de Montpreveyres, la seconde sur celui de Ropraz, anéantissant ainsi tout le poisson peuplant les cours d'eau. Tous les pêcheurs à la ligne applaudiront à cette sévère mais juste condamnation.

Le poisson recueilli avait été vendu en partie à Lausanne et le reste consommé par les délinquants et de leurs amis.

Le budget militaire de 1919. — Le Conseil fédéral, dans sa séance de vendredi a approuvé le nouveau budget militaire qui avait été renvoyé par les Chambres fédérales au Conseil fédéral. Le nouveau projet prévoit pour 1919 une dépense de 38.422.605 fr., c'est-à-dire une réduction de 16.081.640 fr. sur le projet primitif. Les subventions aux sociétés sanitaires ont été augmentées. Une économie de 31 millions est réalisée par la suppression des écoles de cadre et des cours de répétition.

Comme à Valforcine jadis. — Profitant de l'absence du vicaire appelé en pleine nuit au chevet d'un moribond, trois bandits ont pénétré dans le presbytère de la paroisse Saint-Antoine de Padoue. Après avoir assommé la servante au moyen d'une barre de fer, ils allaient cambrioler la maison, lorsque les cris de la victime les mirent en fuite. Cette dernière porte à la tête une large plaie qui ne met pas, heureusement, ses jours en danger.

Simple réflexion. — Chaque homme est obligé de procurer autant qu'il est en lui le bien des autres, et c'est proprement ne valoir rien que de n'être utile à personne.

Curiosité. — A Sfax, France, devant le marché couvert, gisait une grosse tortue de mer. La bête vivait encore et s'agitait faiblement.

Un Arabe, Mohamed ben Ali el Dierbi, voulant se rendre intéressant, dit à un Français, M. O. : « Donne-moi deux sous et je mettrai le bout de mon pied dans la bouche de la tortue ». M. O. donna les deux sous. Mohamed mit le bout de son pied dans la bouche qui brusquement se contracta et, à la stupéfaction générale, la tortue coupa tout net l'orteil du malheureux qui n'eut plus envie de s'amuser jamais avec des bêtes considérées comme parfaitement inoffensives.

Pensée. — Le passé n'est plus à moi et l'avenir m'apporte de nouvelles obligations.

Devant la Table

La conférence de la paix, qui s'est ouverte samedi, n'est pas seulement un événement considérable parce qu'elle a pour but de dénouer et de régulariser une situation sans précédent dans l'histoire du monde, mais parce que, pour la première fois dans les annales diplomatiques, sera appliqué et développé dans toutes ses conséquences un principe nouveau, à savoir que la liberté des peuples est supérieure aux intérêts dynastiques.

Depuis des siècles, cette liberté fut toujours sacrifiée à ces intérêts. Pour ne regarder que ce qui s'est passé au Congrès de Vienne et depuis, les intérêts dynastiques ont toujours dicté les résolutions des diplomates réunis en conférence et en congrès, — à moins qu'ils ne se soient mis au service de puissances à tempérament impérialiste, pour, de nouveau, faire fi des droits des petites nations ; exemple : le sort du Jura au congrès de Vienne.

A part le congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1818, où l'habileté du duc de Richelieu obligea les puissances rivales de la France à libérer par anticipation le territoire qu'elles occupaient, et celui de Paris en 1856, qui eut pour but de paralyser pour longtemps les ambitions de la Russie, c'est toujours le même caractère qui préside à ces réunions. Aux nombreux congrès qui se succédèrent sous la Restauration, à Vérone, à Laybach, à Troppau, la liberté des peuples ne compte pas et la diplomatie de ces temps-là ne s'applique qu'à faire le jeu de l'autocratie qui domine alors l'Europe et qui prétend s'imposer à tout l'univers.

Au congrès de Berlin, encore assez proche de nous, ce fut littéralement scandaleux, et aux yeux des peuples asservis et consternés, cette doctrine inique et malfaisante s'affirma avec un véritable cynisme. Lorsque, devant cette assemblée, les défenseurs des petites nations, qui voulaient se libérer, étaient admis à plaider leur cause, on les écoutait avec une indifférence qui n'était égalée que par le parti-pris de ne pas leur donner raison et avec une arrogance qui se trahissait sans retenue dans la parole railleuse de Bismarck qui dirigeait les débats. C'était là la vieille école diplomatique. Il est bon de constater que ce qu'elle a dit ne s'entendra plus et que ce qu'elle a fait ne se reverra plus. Son œuvre a été néfaste et stérile ; elle a sombré définitivement dans la fosse où est enterrée, aujourd'hui celle de Bismarck, dont la réputation d'homme d'Etat, qui fut si grande, est à jamais anéantie.

Voilà ce qu'il faut rappeler au moment où commencent les conférences pour la paix. La liberté des peuples y tiendra la première place et sera l'unique inspiratrice des décisions qui seront prises.

. . . . . .

Et maintenant, quittons l'histoire pour regarder le présent. Les diplomates en chambre avaient fait un rêve, il faut le reconnaître. Autour d'une immense table en forme de fer à cheval, habillée de vert-espérance, cent délégués, représentant les nations en guerre ou « en état de rupture diplomatique », referaient la carte de l'Europe — du monde — suivant le principe des nationalités. Après, longtemps après, on devait faire la Société des nations.

Mais il est arrivé que ce fameux concours des circonstances auquel ces faiseurs de programmes sont toujours classés bons derniers, a mis le congrès avant même qu'il ne fût ouvert, en face d'un devoir impérieux : celui d'agir.

La matière sur laquelle les congressistes sont appelés à opérer, n'est, en effet, pas inerte. Elle se compose de 120 millions au moins de Russes, de 36 à 40 millions d'Ukrainiens, de 20 millions de Polonais, sans compter les Esthoniens, les Livoniens, les Finlandais, les Lithuaniens et tant d'autres. Et ces quelque 300 millions d'êtres humains, dont les mœurs, la langue, les conditions économiques nous sont si lointaines, sont entrés en une telle ébullition, et cette ébullition a coïncidé avec une révolution si invraisemblable en Allemagne, que toute la vieille Europe s'en est trouvée ébranlée, et que les ondulations souterraines deviennent perceptibles jusqu'en Occident.

Riga et Vilna sont au pouvoir des bolchévistes. La Pologne est menacée ; les socialistes asiatiques de la Moscovie sont près de pouvoir tendre la main aux révolutionnaires allemands pour atteindre ce but : bouleverser toutes les règles du droit public et privé admises jusqu'ici, et, ainsi, mettre la production des richesses en face d'un risque redoutable de diminution.

Il est facile de discuter, en théorie, sur le droit d'intervention. Quand les faits sont là, quand le risque surgit, la décision s'impose.

Le conseil interallié a estimé que les gouvernements de l'Entente ne pouvaient rester impassibles. On assure que les représentants des puissances alliées, y compris le président Wilson, ont arrêté les dispositions nécessaires pour barrer la route à cette forme spéciale du socialisme qu'on appelle le bolchévisme.

Tel va être le premier acte de la conférence internationale. Quelque résistance que l'on trouve chez les représentants, encore nombreux des anciennes formules de la diplomatie, voilà les délibérations du congrès aiguillées sur une voie dont il leur sera impossible de dévier, et obligés à des définitions que beaucoup auraient voulu éviter.

En effet, puisqu'on décide d'intervenir au nom de la civilisation, il faudra bien qu'on dise en quoi consiste cette civilisation, quelles lois intérieures doivent être exigées d'un Etat, pour que cet Etat soit déclaré civilisé. Voilà qui sera nouveau, et, pour nous, c'est une raison de plus pour dire que nous entrons dans une ère nouvelle, ajoute le *Pays*.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Congrès de Paris

L'Ouverture

Le Congrès de l'Internationale est convoqué à Berne

L'armistice est prolongé

LA SITUATION

Pour la seconde fois, les gouvernements et l'état-major interalliés ont accordé à l'Allemagne une prolongation de l'armistice. Ils l'ont fait moyennant quelques conditions nouvelles, d'ailleurs modérées, conditions économiques et militaires. Les premières ont le caractère de restitution d'objets dérobés. Sans plus de retard, l'Allemagne doit rendre aux agriculteurs et aux industriels belges et français l'outillage que ses armées leur ont enlevé au mépris des lois de la guerre qui protègent la propriété privée. Quant aux clauses militaires, elles prévoient simplement une éventualité. Elles réservent à l'état-major allié l'occupation des forts de Kehl qui, sur la rive droite du Rhin, appartiennent à la place fortifiée de Strasbourg. Les armées alliées disposeraient alors, pour pénétrer le cas échéant dans l'Allemagne du Sud, d'une tête de pont offensive semblable à celles qu'elles possèdent à Mayence, à Coblence et à Cologne, et qui leur garantissent la pénétration dans l'Allemagne moyenne et dans celle du Nord.

Le Congrès qui a pour but d'établir les conditions de paix à imposer aux Centraux s'est ouvert samedi à 2 h. au

Ministère des Affaires étrangères à Paris.

M. Poincaré entre le dernier dans la salle où sont réunis les délégués de vingt-cinq puissances. Il se place à la partie supérieure de la table disposée en fer à cheval, où sont les trois délégués américains. M. Poincaré a à sa droite Lloyd George et les délégués britanniques, à sa gauche, les délégués des autres puissances, au total 72 personnes.

M. Poincaré lit un discours d'une voix claire et grave. Nous en donnons plus loin le résumé. Toute la salle est debout et écoute avec attention. Lorsque le discours est terminé, les délégués s'asseyent et l'interprète traduit le discours en anglais, de nombreux plénipotentiaires ne comprenant pas le français. Lorsque la traduction est terminée, M. Poincaré se lève, serre la main de tous les délégués, puis quitte la salle.

M. Clemenceau est élu président

M. Clemenceau prend le fauteuil présidentiel et annonce que l'ordre du jour appelle la nomination du président définitif.

M. Wilson propose comme président définitif M. Clemenceau, afin de rendre hommage à la République française et aussi à l'homme lui-même. M. Wilson dit que la France mérite cet honneur par ses souffrances et par ses grands sacrifices. « Mais ce n'est pas seulement à la France que nous voulons rendre hommage, mais aussi à ses chefs et à son gouvernement. Depuis que M. Clemenceau est à la tête de ce gouvernement, nous avons pu admirer le sens de ses actions. En travaillant près de lui, nous avons acquis pour lui une véritable affection. Nous voulons tous la même chose ».

M. Clemenceau fait des signes d'approbation.

M. Lloyd George propose également le choix de M. Clemenceau. « C'est, dit-il, un hommage que nous voulons rendre à l'homme qui, dans toutes les conférences auxquelles nous avons assisté, fut toujours le plus jeune. Il est le plus grand des jeunes hommes de France. Nous avons souvent discuté ensemble. Quelquefois, nous n'avons pas été d'accord. Toujours nous avons discuté avec la vigueur propre aux Celtes que nous sommes. Ne perdons pas de temps. Le monde a soif de paix et de travail et M. Clemenceau ne le permettrait pas, car il sait que la plus grande éloquence est celle qui fait avancer les affaires. Une autre raison de ce choix est le courage indomptable dont il a fait preuve aux jours pénibles. Il représente le courage et les ressources de son grand peuple ».

M. Sonnino, parlant en français, appuie, au nom de l'Italie, en quelques mots, le choix de M. Clemenceau, en hommage à la France et à l'homme éminent qui est sa tête.

M. Clemenceau met alors aux voix la motion, qui, à l'unanimité, fait de lui le président de la conférence.

On adopte ensuite une proposition accordant un vice-président à chacune des cinq grandes puissances. M. Dutasta est nommé secrétaire général. Chaque grande puissance aura un secrétaire. On adopte ensuite la création d'un comité de rédaction interallié.

M. Clemenceau exprime sa vive gratitude pour les paroles prononcées à son sujet et ajoute : « Les témoignages d'amitié de M. Wilson et de M. Lloyd George me touchent, car j'y puise une nouvelle confiance dans le succès de mes efforts. Notre ambition est grande et belle. Nous voulons éviter le retour de la catastrophe qui ensanglanta le monde. Nous devons rester unis pour que la société des nations soit viable. Nous avons à faire non plus la paix des territoires, mais la paix des peuples. Tâchons de réaliser ce programme vite et bien.

On aborde ensuite un ordre du jour comportant la question de la responsabilité des auteurs de la guerre. M. Clemenceau dit qu'il a consulté deux éminents juristes sur la responsabilité pénale. Chaque délégué recevra un exemplaire de leurs rapports.

M. Clemenceau continue en envisageant les autres responsabilités encourues au cours de la guerre et la législation du travail international, sur laquelle toutes les puissances sont invitées à remettre un mémoire. Enfin, la question de la société des nations viendra à la tête de l'ordre du jour de la prochaine séance.

Après la séance, M. Clemenceau s'est entretenu familièrement avec MM. Lloyd George, Sonnino et Wilson.

Echos de la séance inaugurale

La séance inaugurale de la conférence de la paix a revêtu un caractère de solennelle simplicité et d'imposante grandeur. Le discours de M. Poincaré a produit une profonde impression. Des allocutions de MM. Wilson, Lloyd George et Sonnino ont été très appréciées.

Les journaux parisiens considèrent le 18 janvier comme la plus grande date de l'histoire du monde. Ils constatent qu'exactement quarante-huit ans après que l'empire d'Allemagne a été proclamé à Versailles, l'Allemagne voit le monde entier retourné contre elle, et salue l'effondrement de son empire érigé sur notre défaite, et cela à Paris, sous la présidence de la France. « Quelle revanche du droit sur la brutalité ! » écrit le *Petit Parisien*.

La presse loue unanimement le discours de M. Poincaré, définissant l'œuvre commune avec infiniment de pénétration et de délicatesse, en des termes que l'histoire conservera.

Il constitue, disent les journaux, outre un magnifique morceau d'éloquence patriotique, un acte de foi passionné dans la justice internationale, dont chaque ligne contient une vérité, réfute le mensonge et permet la plus noble espérance.

Les articles des députés socialistes Varenne et Compère-Morel sont particulièrement chaleureux et approbateurs.

Le discours de M. Poincaré

En un raccourci remarquable, le président fait la distinction entre les empires centraux qui ont poursuivi un but de conquête, et les autres Etats qui ont combattu pour la liberté et la justice. Les représentants des pays de l'Entente sont seuls réunis pour fixer les bases de la paix. L'humanité peut leur faire confiance parce que les peuples dont ils sont les mandataires ne sont pas les violateurs du droit. Quant aux controverses sur les origines de la guerre, pas n'est besoin de les aborder: « La vérité, toute couverte de sang, s'est déjà évadée des archives impériales. »

Puis l'orateur montre tous les Etats, l'Angleterre en tête, indignés de la violence commise à l'égard de la Serbie et de la Belgique, se levant pour empêcher la guerre de tourner au triomphe des instincts de conquête et à la confusion du droit.

Il est tout à fait dans la vérité quand il s'écrie : « L'intervention des Etats-Unis fut plus qu'un grand événement militaire et politique : ce fut un jugement souverain porté devant l'histoire par la haute conscience d'un peuple libre et de son premier magistrat sur les responsabilités énormes encourues dans la lutte effroyable qui déchirait l'humanité ». Et il s'élève à la haute éloquence par cette image : « Fille de l'Europe, l'Amérique traversa l'océan pour arracher sa mère à l'humiliation de la servitude et sauver la civilisation ».

Pour le président Poincaré, la solidarité qui a uni les peuples pendant la guerre et leur a valu la victoire, doit subsister tout entière pendant les négociations et après la signature du traité. La paix qui va être faite doit reposer sur la justice. L'orateur établit ce qu'il est légitime de réclamer au nom de la justice et ce qui doit être exclu comme inspiré par l'impérialisme et l'ambition. Il oppose les temps d'autrefois où les diplomates disposaient des peuples sans les consulter, et le devoir d'aujourd'hui : « Si vous avez à remanier la carte du monde, c'est au nom des peuples et à condition de traduire fidèlement leurs pensées, de respecter le droit des nations petites et grandes à disposer d'elles-mêmes et de concilier ce droit avec le droit également sacré des minorités ethniques et religieuses ».

Le 18 janvier 1871, l'empire allemand était proclamé dans la galerie des Glaces à Versailles... M. Poincaré rappelle en terminant ce souvenir, vieux de quarante-huit ans jour pour jour. Il montre que cet empire, débutant par une injustice, le rapt de deux provinces à la France, a fini dans l'opprobre et la défaite. Il évoque la ligue générale des nations, « qui sera la garantie suprême contre de nouveaux attentats au droit des gens ».

La conférence débute bien. Souhaitons que la suite réponde... Car les délégués d'aujourd'hui ont une tout autre tâche que les diplomates du congrès de Westphalie, d'Utrecht ou de Vienne. L'humanité réclame d'eux, non pas seulement la fixation de frontières, mais l'établissement d'un régime nouveau conforme aux aspirations de justice qui sommeillent ou bouillonnent dans les cœurs. Si elle était déçue, elle ne s'en consolerait pas et se livrerait à d'autres faiseurs de promesses qui risqueraient de la mener très loin.

La mort de Liebknecht et de Rosa Luxembourg

Le gouvernement allemand publie officiellement des éclaircissements sur les circonstances qui ont provoqué la mort de Rosa Luxembourg et de Karl Liebknecht.

On se livre à une enquête des plus sévères à cet égard. Les coupables seront punis d'après la loi. Les deux victimes avaient gravement failli envers le peuple allemand, mais, sans doute aussi, elles pouvaient prétendre au droit qui punit les coupables, mais qui les protège également contre l'injustice. Un acte de lynchage comme celui perpétré contre Rosa Luxembourg fait la honte du peuple allemand. Chacun, quelque soit le parti auquel il appartienne, le condamnera moralement. Dans le cas Luxembourg, la loi a été manifestement violée. Dans le cas Liebknecht, il y a encore lieu de rechercher si l'on a agi d'après les prescriptions légales. Si celles-ci ont été violées, il faudrait également intervenir énergiquement.

Les tristes événements de la semaine dernière ont montré malheureusement combien était profonde la dépravation morale résultant de la guerre et combien on fait peu de cas de la vie humaine. C'est le moment que la raison revienne un peu partout si l'on ne veut pas qu'un fanatisme aveugle détruise toute la valeur morale et matérielle de la vie populaire allemande.

La capitulation de Médine

Le communiqué officiel suivant a été publié à Londres au sujet de la capitulation de Médine, conformément aux conditions de l'armistice conclu avec la Turquie :

Le retard apporté par la garnison à se conformer aux conditions d'armistice est dû à l'isolement de celle-ci, ce qui nous obligea à permettre un échange de communications spéciales avec Constantinople. Il faut observer qu'en raison du caractère particuller de la ville, qui renferme la tombe du prophète, il convenait au roi Husseim qu'il assurât la capitulation de la ville, non par les armes, mais en vertu d'un arrangement. Les opérations de siège étaient limitées à l'investissement à une distance relative de la ville. Les Turcs avaient établi leurs lignes intérieures tout près de la grande mosquée. Leur principal dépôt de munitions se trouvant à proximité de la mosquée, pas un seul projectile ne pouvait être dirigé contre cette position sans courir le risque grave de détruire la tombe du prophète.

L'émir Abdulat, représentant le roi du Hedjaz, fit son entrée solennelle à Médine le 13 janvier, à 11 h. du matin, accompagné avec enthousiasme par les notables de la ville et la population civile. Il s'est rendu immédiatement à la tombe du prophète.

Le crime de Reims

Sa Grandeur Mgr Landrieux, évêque de Dijon, était, en 1914, curé de la cathédrale de Reims qu'il n'a pas quittée aux instants les plus tragiques jusqu'en 1916. Témoin, heure par heure, de tout ce qui s'est passé dans la basilique, il publie, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article qui, avec preuves à l'appui, réduit à néant tous les arguments par lesquels l'Allemagne a prétendu justifier le « Crime de Reims ».

Ce témoignage a une importance capitale et constitue un document d'une valeur unique. Il contribuera à édifier, s'ils ne le sont déjà, les membres étrangers de la conférence de la paix qui, avant de se réunir, auraient fait œuvre pratique en allant voir sur les lieux les crimes allemands.

Mgr Landrieux ne démontre pas seulement la fausseté des allégations des généraux allemands en ce qui concerne l'utilisation de la cathédrale comme poste d'observation, il prouve que la destruction était préméditée et que ce fut une œuvre de haine et de vengeance.

« Au lendemain de la bataille (de la Marne), écrit-il, huit ou dix jours avant l'événement, les soldats prussiens en parlaient entre eux sur le parvis; on a vu, aux mains de plusieurs, des cartes postales représentant déjà la catastrophe : la Cathédrale en feu. Et un des grands chefs devant qui les officiers s'inclinaient très bas, y fit une allusion transparente, d'un ton qui semblait plutôt déplorer et compatir. Comme il reconduisait, jusqu'à la porte de l'hôtel, une infirmière de la Croix-Rouge qui lui demandait de l'aide pour son ambulance, il lui dit, en montrant de la main la Cathédrale : « Elle est belle, n'est-ce pas... nous ne la garderons pas... »

« Le vendredi 11, rue du Cloître, le bras tendu vers la Cathédrale, un capitaine fit tout haut, en allemand, cette réflexion à ses hommes : « Les Français en sont fiers ! Nous la détruirons! »

« Un autre officier, qui logeait à l'ombre de Notre-Dame, dit, en guise d'adieu à son hôte, sur le pas de la porte, avec un geste aussi de commisération : « Superbe Cathédrale !... Pauvre Cathédrale ! »

« Deux sous-officiers ont dit, dans un café de la rue Saint-Jacques : « Si nous sommes obligés de reculer et d'évacuer Reims, nous détruirons la Cathédrale ».

Ces menaces seules dispenseraient de démentir les mensonges de l'Allemagne dont Mgr Landrieux détruit d'ailleurs tout l'échafaudage en les mettant en contradiction les uns avec les autres à l'aide de textes fournis par les Allemands eux-mêmes et qui constituent leur propre condamnation.

L'affaire est jugée depuis longtemps, mais il était bon, pour l'histoire, qu'un réquisitoire en fût dressé avec des documents et des témoignages. C'est ce que vient de faire l'éminent évêque de Dijon.

Nouvelles Etrangères

L'agitation révolutionnaire en Catalogne.

On mande de Madrid, qu'un décret suspend les garanties constitutionnelles dans la Catalogne.

Cette mesure a pour but de contrecarrer un mouvement syndicaliste de caractère bolchévik, qui devait éclater à Barcelone lundi prochain et devait commencer par la grève générale de 300.000 ouvriers.

Le bruit court, non confirmé, que de graves événements se déroulent à Barcelone depuis la nuit de jeudi à vendredi.

Nouvelles Suisses

Le congrès de l'Internationale

Il est convoqué

L'ouverture du congrès socialiste international est fixé au 27 janvier. Les conférences auront lieu au Volkshaus, à Berne. Le congrès international syndical aura lieu au même endroit.

Le comité d'organisation du congrès international ouvrier et socialiste à Berne communique que les inscriptions pour le congrès commencent à arriver et que le comité d'organisation a déjà reçu avis de l'arrivée de plusieurs délégations.

Les Anglais auront probablement à Paris une conférence avec les Français pour tâcher d'obtenir la participation des Belges à la conférence. Ils n'arriveront en conséquence que samedi prochain à Berne.

Le secrétariat du parti socialiste suisse a fait savoir au parti socialiste français et à M. Branting, que le parti socialiste suisse se refuse à organiser le congrès socialiste international sans une nouvelle décision de la conférence de Zimmerwald. Le nouveau comité du parti socialiste suisse qui est maintenant à Berne, n'ayant pas été consulté à ce sujet, non plus que les délégués suisses au bureau international, cette nouvelle cause une certaine surprise dans les milieux ouvriers.

On voit que l'accord n'est pas complet chez ces messieurs.

Un télégramme de M. Wilson à M. Ador

M. Ador, président de la Confédération, a reçu du président Wilson un télégramme de Paris disant :

« Veuillez accepter, je vous prie, Monsieur le président, l'expression de ma sincère reconnaissance pour votre message, que j'ai reçu lors de mon retour à Paris. C'est un sentiment particulièrement doux que de sentir la confiance placée par la Suisse dans la république sœur de l'autre côté de l'Océan, et vous pouvez être assuré que je serai toujours fier de représenter, de toutes les façons dont cela me sera possible, la cause de la justice pour la Suisse.

Woodrow WILSON. »

La cordialité dont ce télégramme est empreint fera en Suisse la plus heureuse impression.

Protestations des Suisses à l'étranger.

Une nombreuse assemblée de Suisses injustement expulsés ou atteints dans leur honneur par les mesures de police ou administratives dans les différents Etats belligérants, surtout en Allemagne et en Russie, s'est réunie samedi à Olten. Elle a adressé au Conseil fédéral un télégramme lui demandant de prendre immédiatement et plus énergiquement que par le passé la défense de leur honneur et de leurs droits matériels et moraux gravement lésés contre le droit. Les Suisses en question prient instamment le Conseil fédéral de n'admettre sur notre territoire aucun étranger ayant habité la Suisse antérieurement à la guerre, avant qu'il ait été rendu justice à ses nationaux.

Mises de vins.

Les vins (blancs et rouges) récoltés en 1918 par la ville de Payerne dans les vignes qu'elle possède à Lavaux (environ 82.600 litres de blanc dans 22 vases et 1400 litres de rouge), exposés en vente aux enchères publiques, samedi, se sont vendus de 1 fr. 69 à 2 fr. 29 le blanc, soit au prix moyen de 1 fr. 90 le litre, lies comprises, et au prix moyen de 1 fr. 48 pour le rouge. Les lies du blanc (environ 1200 litres) se sont vendues 86 centimes le litre et les lies de rouge (environ 60 litres), 70 centimes.

Naufrage et sauvetage. — Près d'Yverdon :

MM. Henri, Alphonse et Pierre Kaiser et Louis Cantin, ont sauvé au péril de leur vie les deux passagers d'une barque chargée de 200 fagots, qui avait été rasée par les vagues.

Nos relations diplomatiques avec l'Allemagne et la Hongrie.

Le *Bund* apprend que le Conseil fédéral a décidé d'ouvrir de fait les relations diplomatiques avec M. Adolf Müller, désigné comme ministre par le gouvernement allemand. De même façon, les relations avec la République hongroise sont reprises avec le ministre Szilagyi.

Une plainte du prince de Bülow.

Le prince de Bülow vient de déposer une plainte contre l'auteur de certaines allégations faites le 12 novembre 1918, en séance du Grand Conseil de Zurich, d'après lesquelles l'ancien chancelier de l'empire n'aurait pas été étranger à l'affaire des bombes explosives découvertes à Zurich, aux préparatifs des bombes et attentats anarchistes. Le prince de Bülow demande aux autorités zurichoises la suspension de l'immunité parlementaire pour le député en cause.

Le sort de l'ancien consul de Lausanne.

On a de graves inquiétudes à Lausanne sur le sort de M. Osmin Laporte, l'homme aimable qui sut exercer avec tant de tact et d'amabilité ses délicates fonctions de consul, et que tous avaient vu partir avec chagrin. Une consolation était de penser qu'il montait d'un échelon dans la carrière et qu'il allait pouvoir servir son pays sous un ciel plus clément, en face de la Grande bleue. On savait qu'il devait s'embarquer pour Smyrne à bord du *Chaouïa* et voici que la nouvelle nous arrive de la perte de ce navire, détruit par une mine en dérive non loin de Messine. 566 personnes sont signalées comme

manquantes. M. O. Laporte est-il du nombre ? Nous voulons encore espérer qu'il se trouve au nombre, bien restreint, hélas ! des rescapés.

Nouvelles Locales

La Décision du St-Siège et nos Autorités

Nous recevons les communiqués suivants :

Le Chapitre de la Cathédrale de Sion vient de recevoir de son Eminence le Cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Benoît XV, la décision qui tranche définitivement nos questions diocésaines, à l'étude en cour de Rome, depuis la mort de Mgr Jules-Maurice Abbet, d'heureuse mémoire.

Le jugement se résume à ces deux conclusions, basées sur le nouveau Code du droit ecclésiastique.

1° *Le Saint-Siège Apostolique se réserve le droit de libre nomination de l'Evêque de Sion ;*

2°-*Le droit d'élire les Chanoines de la Cathédrale de Sion revient à l'Evêque du diocèse, après avoir entendu le Chapitre.*

Bien que contraire au mode d'élection pratiqué dans le diocèse depuis des siècles, cette décision officielle de la Sainte Eglise est accueillie par tous les membres du Chapitre de Sion dans le meilleur esprit d'ordre et de discipline et avec les sentiments de la plus filiale et respectueuse soumission au Saint-Siège Apostolique.

Roma locuta — causa finita.

Rome a parlé — la cause est jugée !

Le secrétariat du Chapitre.

Le Conseil d'Etat vient de recevoir du Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté une communication relative à la nomination de l'Evêque de Sion.

Le Saint-Siège, tout en se réservant, conformément au nouveau code de droit canonique, la libre nomination au siège vacant de Sion, donne l'assurance que son choix ne se portera que sur une personne qui ne soit pas « *non grata* » aux autorités du pays.

Le Conseil d'Etat décide de faire rapport sur cette question au Grand Conseil à la prochaine session de février.

La Chancellerie d'Etat.

La production électrochimique et le Valais

D'un article du *Journal de Genève,* nous faisons ce large extrait qui intéresse particulièrement notre canton :

« L'industrie électrochimique, appelée du reste à se développer encore dans notre pays, est déjà un facteur important de notre économie nationale: l'on peut estimer actuellement que la quantité de produits fabriqués en Suisse par cette industrie ou en dérivant directement suffit chaque jour au chargement d'un train complet de 40 wagons de 10 tonnes, dont la valeur annuelle est de près de 150 millions de francs. Cela nous engage à décrire brièvement comment l'on utilise l'énergie électrique dans les usines électrochimiques et quels sont les produits principaux, dont une forte proportion est exportée, que l'on y fabrique.

La chimie emploie l'électricité de deux manières très différentes, soit en appliquant l'électrolyse, nom donné aux phénomènes produits par le courant électrique passant au travers de solutions de sels ou dans des sels en fusion, soit simplement en l'utilisant comme source de chaleur dans des fours où la concentration d'une grande quantité d'énergie dans un espace restreint permet d'obtenir des températures élevées, l'électrothermie.

L'on fabrique en Suisse par électrolyse des métaux, des sels et des gaz. Parmi les métaux, nous citerons l'aluminium, le plus important, et le sodium. La fabrication de l'aluminium par électrolyse de cryolithe fondue (minéral dont il existe des gisements au Groenland et que l'on peut produire artificiellement) dans laquelle on dissout l'alumine (oxyde d'aluminium extrait de la bauxite) a été trouvée en 1887 et appliquée peu après par la Société pour l'industrie de l'aluminium, de Neuhausen. Cette société a pris un développement considérable : elle dispose dans ses trois usines de Rheinfelden, Neuhausen et Chippis d'une force de 100.000 chevaux environ ; une autre fabrique d'aluminium existe à Martigny.

La production annuelle suisse d'aluminium est de 14.000 tonnes, et la valeur de la quantité exportée d'environ 56 millions de francs : c'est constater le magnifique développement de cette industrie.

Le sodium est un métal utilisé comme matière première dans différentes fabrications chimiques ; notre pays en exporte et en emploie, principalement dans la fabrication de l'indigo synthétique. L'usine de la Société d'électrochimie, à Martigny, le produit par électrolyse de la soude caustique en fusion, tandis que la Société pour l'industrie chimique, de Bâle, électrolyse dans son usine de Monthey le chlorure de sodium en fusion, de même que la Lonza, qui, sauf erreur, fabrique aussi du sodium à Vernier. Par ce dernier procédé, l'on obtient deux produits, le sodium et le chlore gazeux. La fabrique de Monthey a été spécialement aménagée pour employer ces deux corps à la préparation d'autres produits qui sont eux-mêmes les matières premières de la fabrication de l'indigo synthétique, but final de ces fabrications électrochimiques. L'indigo synthétique a presque complètement remplacé dans la teinturerie l'indigo naturel, et nous en exportons pour dix millions de francs annuellement.

Depuis peu, l'usine de Monthey a installé les appareils nécessaires à la liquéfaction du chlore, libérant l'industrie chimique suisse de l'importation de chlore liquide d'Allemagne.

Si au lieu d'électrolyser du chlore de sodium en fusion, on électrolyse des solutions de ce sel, l'on obtient, selon le mode d'opérer, des hypochlorites (eau de Javelle), de la soude et du chlore, des chlorates ou des perchlorates, produits qui sont fabriqués en grande quantité dans notre pays, entre autres à Vallorbe et à Turgi. Les chlorates et perchlorates sont utilisés comme oxydants dans différentes industries (explosifs, allumettes, teinturerie, etc.); un intérêt historique se rattache à leur fabrication, l'usine du Day, près Vallorbe, construite en 1889 par la Société d'électrochimie, étant la plus ancienne usine électrochimique.

Nous mentionnerons enfin l'utilisation de l'électrolyse pour la dorure, l'argenture, le nickelage et l'affinage des métaux précieux, la fabrication des persulfates d'eau oxygénée, de sulfate de cuivre, d'oxygène et d'hydrogène.

Les principaux produits que l'on fabrique en Suisse par électrothermie sont : le carbure de calcium, les ferro-alliages, l'acier, la fonte électrique, et, appartenant à une branche spéciale de l'électrothermie traitant les gaz, l'acide nitrique.

Il est difficile d'évaluer la production actuelle de ces corps, plusieurs usines ayant été créées dernièrement. Celle du carbure de calcium dépasse vraisemblablement 60.000 tonnes valant vingt millions de francs. Le même type de four peut servir à la fabrication du carbure ou des ferros, et les principales usines s'y adonnant sont celles de la Lonza, des Gotthardwerke, de la Société des carbures du Day, etc.

. . . . . .

L'on fabrique depuis peu à Bex de la fonte en utilisant comme matière première les tournures et limailles de fer qui sont le déchet des ateliers de mécanique. La production de cette fonte électrique est spécialement intéressante actuellement, car elle augmente dans une proportion notable la quantité de fonte dont peuvent disposer nos fonderies suisses.

De la fonte électrique nous parvenons à l'acier ; nos aciéries suisses utilisent avantageusement ces fours spéciaux ».

L'Action Sociale à Monthey

Nous lisons dans l'*Action Sociale :*

« Les travailleurs catholiques de Monthey se sont réunis le dimanche soir, 29 décembre, pour clôturer, par une petite fête, la première année d'existence de leur section. Les protecteurs et les amis de notre œuvre honoraient l'assemblée de leur présence. Parmi les objets à l'ordre du jour, figuraient quelques savoureux gâteaux aux pommes et plusieurs bouteilles... d'excellent thé.

Notre président expose en détail le programme d'action des chrétiens-sociaux, qui se résume en ceci : relèvement moral et matériel des travailleurs ; il montre l'influence bienfaisante de l'Eglise à travers les âges, le christianisme régénérant la société corrompue et Notre-Seigneur réhabilitant, par sa vie laborieuse, le travail considéré autrefois comme un acte dégradant. M. Puippe parle avec une chaleur et une conviction qui produisent une impression profonde dans l'auditoire, et il termine son allocution en signalant les écueils que l'ouvrier doit éviter, particulièrement l'alcoolisme. Là-dessus, la gracieuse Emma, toujours souriante, fait son apparition et s'empresse auprès des uns et des autres pour assurer à chacun sa part du festin. Les rires et les plaisanteries vont leur train.

M. Marclay, président du Tribunal cantonal, nous adresse, en termes éloquents, de bonnes paroles d'encouragement : M. le Curé de la paroisse exprime son contentement de voir prospérer une société si nécessaire et M. le député de Courten, dans un vibrant petit discours, exalte le rôle que les chrétiens-sociaux sont appelés à jouer. L'enthousiasme des auditeurs se manifeste par de vifs applaudissements.

Ensuite, c'est la partie récréative ; M. le docteur-vét. Donnet, qui fonctionne comme major de table, nous procure quelques instants de désopilante gaieté. Les productions individuelles alternent avec les chœurs de nos chanteurs. Le malicieux président de la Section, conséquent avec ses principes antialcooliques, éprouve sans doute un cruel plaisir à faire boire tant de thé... à des Montheysans. L'entrain et la gaieté se maintiennent sans faiblir jusqu'au moment où il faut songer à se quitter ; chacun rentre chez soi, plein d'une nouvelle ardeur pour la noble cause de la justice sociale. »

Un travailleur.

Tribunal militaire

Le tribunal militaire territorial I a eu à sa barre, vendredi dernier, le fourrier de l'Internement de Leysin J., accusé de détournements s'élevant à 3600 fr. environ, commis dans l'exercice de ses fonctions d'aide-comptable. Ce sous-officier, qui jusque-là s'était bien conduit et avait fait preuve de dévouement, s'est laissé entraîner au jeu en fréquentant de jeunes exotiques oisifs, habitués de nos hôtels.

Comme c'est toujours le cas, J. commença par gagner au jeu, puis, trahi par la déveine, mais persuadé de se rattraper, paya une partie de ses dettes de jeu en prélevant sur les fonds qui lui étaient confiés. Une revision des comptes amena la découverte de ces irrégularités. J. fit des aveux complets. Il a été condamné à deux ans de réclusion, à la destitution, à l'exclusion de l'armée, à dix ans de privation des droits politiques et aux frais de la cause.

Le tribunal avait également à examiner le cas d'un soldat valaisan, accusé d'avoir retiré les paquets destinés à un camarade portant le même nom que lui. Cette seconde cause, beaucoup moins importante que la première, était cependant plus compliquée par le fait que le soldat en question est de plus accusé de faux. Vu son obscurité, cette affaire a été renvoyée à l'instruction et le prévenu laissé en liberté provisoire.

A propos de l'incendie d'Euseigne

On nous écrit :

L'incendie qui, le 21 décembre 1917, ravagea tout le village d'Euseigne, et consuma, avec les habitations et autres édifices agricoles, une bonne partie du mobilier et des denrées, ainsi que presque toute la récolte en blé et foin, a suscité dans toute la Suisse un profond sentiment de commisération qui se manifesta par un prompt envoi de dons en nature et en espèces.

Les dons en nature (vivres et surtout linge et habits), reçus par le Comité officiel de secours, et distribués au fur et à mesure par les soins de ce même Comité, ont été évalués par lui à 18600 francs.

De plus, Mme Ch. Georg, de Genève, a recueilli ou acheté avec des ressources mises à sa disposition par le Comité du Club Alpin de Genève, une assez grande quantité de vêtements usagés, d'étoffe, des meubles et outils de campagne, de la vaisselle, des souliers neufs ou usagés, dons qu'elle a fait remettre directement à chaque famille sinistrée.

D'après un communiqué officiel, le premier en l'espèce, le total des dons en argent recueillis par le Comité de secours, et déposés en banque, s'élevait, à fin décembre, à 98906 fr. et avec les intérêts des banques, à 101.661 francs.

De ce montant, 6600 fr. ont été prélevés par l'Etat pour achat de blé pour ravitailler la population en détresse, et 14.330 fr. pour études techniques des plans de reconstruction et autres frais de commissions.

Le solde, soit environ 80.700fr., sera probablement réparti bientôt entre les familles sinistrées au prorata de la taxe des immeubles consumés par les flammes.

Cette distribution de dons sera, on peut le croire, la bienvenue dans chaque foyer, car l'œuvre de reconstruction vient de commencer, après plus d'une année d'attente. Mais si l'on pense que la reconstruction du village et des édifices agricoles coûtera au moins un demi-million, c'est encore, malgré les secours si généreux parvenus de toutes les parties de la Suisse, une très lourde charge qui pèsera pour longtemps sur la population d'Euseigne.

SOUSCRIPTION

en faveur des victimes de l'éboulement de Verossaz.

	Fr.
Total précédent :	1363.50
Facteurs du Bureau des Postes, St-Maurice	22.—
Anonyme, St-Maurice	3.—
Mme la Supérieure des Bernardines de Collombey	10.—
Mme Vve de Jn. Raboud, Chœx	5.—
MM. Morisod frères, Massillon, Chœx	30.—
Hoirie de Jos. Chéseaux, Leytron	10.—
M. Bruchez, mecanic., St-Maurice	5.—
M. et Mme E. Burger, Usine, Bois-Noir	5.—
et cinq fr. pour la famille de Richard, victime d'un accident à Mex.	
Total :	1453.50

Monthey. — Garde civique. - (Cor.)

On nous apprend qu'à l'instar de nombreuses communes de la Confédération, un groupe de citoyens de Monthey a pris l'initiative de fonder entre Suisses de bonne volonté une ligue destinée à faire sentir aux fauteurs de troubles et d'attentats au droit des gens qu'ils trouveront un peuple prêt à sauvegarder l'application des lois faites pour tous, la sécurité des gens et l'intégrité de la patrie.

Les menées révolutionnaires qui se sont révélées dans les néfastes journées de novembre, continuent à miner sourdement le pays ; elles s'entretiennent à la faveur de moyens fournis par des émissaires étrangers, dont le but est d'anéantir l'union et la liberté que s'est acquises notre chère Helvétie au prix de six siècles d'efforts patients.

Ce groupe d'initiative invite les citoyens de bonne volonté à se réunir samedi 25 courant à 8 heures et demie du soir au Café central à Monthey en assemblée constitutive pour fonder la Ligue civique projetée ; il a lancé à cet effet un appel à la population.

Rapatriement.

Le rapatriement à travers la Suisse des prisonniers italiens en Allemagne est maintenant terminé. Il a exigé 51 trains spéciaux, qui ont transporté en Italie, par le Simplon, 30.000 officiers, sous-officiers et soldats.

On annonce que prochainement vont être rapatriés par le Simplon et la France, environ trois mille Polonais de la Posnanie, prisonniers en Italie.

Ouverture de la frontière italo-suisse.

La frontière italo-suisse a été ouverte dimanche, à 6 heures du soir. La frontière, d'une manière normale, restera ouverte aux barrières de Chiasso, Iselle, Tirano, Porlezza et Porte Ceresio. Dès ce même jour et à la même heure, l'entrée de la Suisse dans le royaume devra être effectuée par Chiasso et par Iselle-Milan.

Brigue. — Un incident.

Quatre officiers suisses étaient allés attendre, à Domodossola, un train transportant le personnel des ambassades allemandes de Turquie et des Balkans, rentrant en Allemagne par la Suisse. A Iselle, la police italienne n'a pas toléré qu'ils aillent jusqu'à Domodossola et a exigé leur retour immédiat en Suisse ; mais le matériel (16 voitures de Ire et IIme classes) a pu continuer jusqu'à Domodossola. Le train des ambassadeurs n'est du reste pas encore arrivé.

Lettres de voiture.

En vue d'économiser le papier, le Conseil fédéral a fait établir un nouveau formulaire de lettres de voiture, d'un format plus réduit.

La neige au Simplon.

Une masse de neige comme on en a rarement vu est tombée au Simplon. Sur le parcours Bérisal, village du Simplon, on a dû ouvrir des tranchées de 2 m. 50 de hauteur pour déblayer la route. La circulation pour les véhicules est de nouveau rétablie depuis jeudi, à 4 heures.

55 à 60 ouvriers ont été occupés depuis le commencement de l'année à ce colossal travail.

Guilbeaux à Savatan.

Henri Guilbeaux, écrit la *Suisse,* qui faisait partie du convoi des rapatriés russes, a été refoulé à la frontière suisse, à Bâle, par la police allemande, qui avait reçu des instructions du gouvernement de Berlin.

Guilbeaux a été conduit par la police aux casemates de Savatan où il est enfermé.

Sa femme, qui n'a pu le suivre, est restée à Bâle.

Un rapport du médecin d'armée.

D'après un rapport du médecin de l'armée sur l'état de santé des troupes au 31 décembre 1918, la période de décembre a été marquée par une décroissance rapide de ces maladies. Au 1er décembre, le total des cas de maladies était de 6481, dont 6119 de grippe. Le 15 décembre, le total des malades était de 1240, dont 961 grippés, et le 31 décembre, 396 malades, dont 310 grippés. A part quelques cas de méningite cérébro-spinale, aucun cas de maladie infectieuse n'a été signalé. Le nombre des décès a été dans l'armée et les troupes territoriales de 254 au total, dont 247 dus à la grippe. La décroissance réjouissante de l'épidémie de grippe doit être attribuée vraisemblablement au licenciement de grands contingents de troupes.

Dans la lutte contre l'épidémie, le secours prêté par les volontaires a été très précieux. Le médecin de l'armée remercie sincèrement toutes les associations de la Croix-Rouge, tous les particuliers, les Samaritains, les sociétés d'utilité publique, de toute la peine qu'ils se sont donnée pour collaborer aux services sanitaires de l'armée. La récente épidémie de grippe a montré que l'Œuvre du soldat, créée depuis quelques années, a rendu d'éminents services. Le rapport rend hommage à l'esprit de sacrifice des directrices des Maisons du soldat depuis le début de l'épidémie. Pour terminer, le rapport signale que des vaccinations prophylactiques ont été opérées sur les hommes du régiment d'infanterie 34 avec un sérum produit par l'Institut sérothérapique de Berne, mais il n'est pas possible d'apprécier encore maintenant l'effet de ce vaccin.

Vente aux enchères

L'avocat Denys Morand à Martigny-Bourg, agissant pour Mme **Louise Semblanet,** au même lieu, exposera en vente aux enchères publiques, **le dimanche 26 janvier courant, à 2 heures de l'après-midi, au Café de la Place à**

MARTIGNY-BOURG

1 champ aux Chenevières, sur Martigny-Bourg, de 691 m2 ;

2 vignes, aux Bans, sur Martigny-Combes, de 96 m2 et 356 m2.

Les conditions de vente seront lues à l'ouverture des enchères et peuvent être consultées, dès ce jour, à l'Etude du soussigné.

Denys MORAND, **avocat.**

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE DE 10 POUDRES Fr. 1.80 TOUTES PHARMACIES

LES CORRESPONDANCES ANONYMES ne sont pas insérées

Enchères à St-Maurice

On vendra par voie d'enchères publiques qui se tiendront au Café de la Place, à St-Maurice, dès les 2 heures de l'après-midi, le 26 courant :

1° *1 appartement* situé en ville de St-Maurice, composé de 2 chambres, cuisine, cave, galetas, bûcher. — Eau et lumière.

2° **1 jardin** situé à Fontaines-vives.

Les prix et conditions seront lus avant l'ouverture de l'enchère. Pour visiter, s'adresser à Joseph Rouge, conseiller à Epinassey.

A VENDRE BATIMENT INDUSTRIEL
A MARTIGNY-VILLE

sis sur la place centrale, comprenant un rez-de-chaussée composé d'un magasin et arrière-magasin, un premier étage de 5 pièces, un troisième étage de 4 pièces ; 2 caves et 2 galetas ; eau, gaz et électricité. W.-C. à chasse.

Etude Ch. GIRARD, notaire Martigny.

ÉLÉGANTES & PRÉCISES
Longines

Dépôt BORNAND & Cie
Montreux
Horlogerie. — Bijouterie. — Joaillerie. — Orfèvrerie

Agenda du Valais 1919

Cartonné fr. 2.40 — Portefeuille fr. 2.80.
S'adresser aux dépositaires ordinaires ou ainsi :
CASE POSTALE 51, SION

Doublez l'usage de vos Vêtements

Tous les **Vêtements défraîchis,** qu'ils soient de laine, de coton ou de soie, peuvent être remis à neuf par le nettoyage chimique Aux prix actuels des tissus, c'est la plus grande économie réalisable. Teinture en toutes nuances des vêtements, sans rien découdre. Noirs pour deuils livrés en deux jours. — Adressez-vous : Grande Teinturerie Lyonnaise, Chamblandes sous Lausanne, ou aux dépositaires de la Grande Teinturerie de Moirat :

St-Maurice : Mlle Marie Rappaz, négte.
Monthey : M. Célestin Castelli négt

On cherche pour entrée 1er mars

Contremaître (év. technicien)

capable et sérieux pour contrôle et surveillance d'une exploitation de tourbière assez importante.

Offres, curriculum vitae, certificats, références, salaire et photo sous chiffres C 170 Y à PUBLICITAS, S. A. BERNE.

Entrepreneur

De suite entrepreneur actif et expérimenté pour reprise à forfait d'une exploitation de tourbe à la machine. Offres curriculum vitae, photo certificats et références sous chiffres E 172 Y PUBLICITAS, S. A. BERNE.

C'est toujours aux

Grands Magasins Ducrey
MARTIGNY

que vous trouverez le plus grand assortiment en

Complets modernes

A qualité égale, toujours meilleur marché
Notre principe est:
vendre bon marché et de confiance

Vente aux enchères

L'avocat Maurice Gross, à Martigny-V agissant pour les hoirs Ls Meunier à Martigny-Ville et Bourg, exposera en vente aux enchères publiques au Café de Mme Vve Landry, à la Bâtiaz, le dimanche 26 janvier courant, à 2 heures de l'après-midi, un champ au Ciseau, terre de la Bâtiaz, de 500 toises locales. Prix et conditions seront donnés à l'ouverture des enchères.

Maurice GROSS.

Garnison de St-Maurice

Les autorités ou les personnes qui auraient des réclamations à formuler ou des comptes à fournir concernant le service actif sont invitées à les faire parvenir au soussigné, d'ici au 25 Janvier 1919.

Lavey-Village, le 9 Janvier 1919

Le Commissaire des guerres de la garnison de St-Maurice :
Lieut. Colonel E. Déglon.

Banque Commerciale Valaisanne

Ch. EXHENRY & Cie, MONTHEY

Correspondant officiel de la Banque Nationale Suisse se charge de toutes les opérations de banque.

PRETS HYPOTHECAIRES

Reçoit des dépôts d'argent : 5 %

Agriculteurs
nettoyez vos vaches avec la
Poudre pour vaches vêlées
de la
Pharmacie de l'Abbatiale
à Payerne

Prix du paquet fr. 1 50 Dep. fr 10, expédition franco de port.

Dépôts :
Martigny : Pharmacies Joris, Lovey, Morand ;
Sierre : » Burgener, de Chastonay ;
Sion : » Faust, de Quay, Zimmermann ;
Monthey : Pharmacie Carraux ;
St-Maurice : » Rey.
Pharmacie Martigny-Bourg.

Nul n'ignore que les

PÈRES CHARTREUX

expulsés de la Grande Chartreuse, ont emporté leur secret et fabriquent à TARRAGONE, outre leur Liqueur,

L'ÉLIXIR VÉGÉTAL

SOUVERAIN CONTRE :
Indigestions, Maux d'Estomac, Syncopes, Influenza, Choléra, Mal de Mer, etc.

VULNÉRAIRE

L'Elixir végétal *combat les Coliques des Animaux domestiques.*

LÉON BUQUIN
Concessionnaire pour la SUISSE
30, Avenue du Mail, GENÈVE

Appareils photographiques pour Amateurs
Grand choix chez
Schnell
Place St François, Lausanne
Demandez le Catalogue No 1 gratuit.

On demande à louer en Valais
petite maison
ou
villa avec jardin
Faire offres à l'avocat Pierre Chappaz, à Martigny.

Tuyaux

On offre à vendre environ 300 mètres de tuyaux neufs en fer galvanisé, de 1 ¼ pouce. Adr. les offres sous chiffre F 20387 L Public S.A Lausanne.

A VENDRE
fourneau-potager
à trois trous, état de neuf.
S'adresser à Emile Stuby, Lavey-les-Bains.

A vendre environ 600 pieds
fumier
S'adr. Mce LUISIER, Massongex.

Betteraves
CAROTTES fourragère
Raves
à vendre par chars ou wagons complets.
M. Gay, Sion.

Escargots
bouchés sont achetés aux plus hauts prix à la même adresse.

EAU DE VIE DE FRUITS pure (pomme et poire) première qualité à fr. 5.20 par litres. Envoi à partir de 5 litres contre remb ours.
V. RUEGGER & Cie
Distillerie, AARAU.

On vendrait pour cause de départ
une pompe à transvaser
avec syphon et tuyaux, des
vases de cave
à partir de 3000 litres et quelques plus petits, 1 broc de cave, un
réchaud à gaz
deux trous, des bonbonnes, le tout de gré à gré
Hôtel Central, Bex.

Café de figues
qualité garantie kg 4.95
par 4 kg 4.75 ; par 9 kg. 4.50. En gros 25 kg. fr. 4 ; 50 kg. 3 80.
Expéditions :
Epicerie Delisle, Palud, 14, Lausanne.

MEUBLES D'OCCASION
à vendre
1 lit Louis XV bois ; 1 sommier métallique crin animal 1 chiffonnière et 1 commode 5 lits en fer avec sommier et matelas ; 2 tables rondes bois dur ; 2 tables cuisine sapin ; 6 tables de nuit et différents articles de ménage chez *Mme Monachon, Rue des Terreaux, St-Maurice*

Sage-femme
Mme Burry-Vic
2, Croix d'Or, Genève

ON DEMANDE
une rassujettie et des apprenties
chez Mlle Poli, couturière à Martigny-Bourg.

ON DEMANDE
pour la saison d'été, hôtel de montagne
une cuisinière à café
une laveuse de vaisselle
une lessiveuse
S'adr. au Journal sous P. M

JEUNE FILLE
cherche place pour servir au café ou à la salle à manger. S'adr. au Journal sous F. B.

On demande dans un ménage soigné, pour fin janvier,
une fille
honnête et propre sachant cuire. Bon gage. S'adr. à Mme Weber-Peter Vevey. 149

On demande un bon
TAILLEUR-COUPEUR
Une forte maison de confection de Sion demande, pour entrée à convenir, un
bon coupeur expérimenté
pour vêtements d'hommes Travail assuré toute l'année. Logement et atelier à disposition. *Bonnes références exigées* Adres les offres par lettres O. P. Publicitas, Sion.

ON DEMANDE pour
la gérance
d'un magasin d'alimentation un ménage connaissant bien la partie et pouvant fournir caution en argent. Adres les offres sous P 6801 N à Publicitas S. A. Sion

---

On demande à Monthey
bonne à tout faire
pour petit ménage Bon gage S'adr sous V. P. au Nouvelliste.

Je demande de suite un bon
boulanger et un voiturier
Benj. Epiney, boulanger, Chippis.

Jeune homme, ayant terminé son apprentissage, cherche place de
BOULANGER
S'adr. au « Nouvelliste »

On demande pour la France
30 bûcherons
Salaire assuré. 15 à 20 fr par jour. On est logé. Pension 3,50 sans le vin. On fournit les outils
Bureau de Placement, Bagnes

Avis aux ménagères

Nous expédions, contre remboursement en colis postal, par quantité de 15 morceaux et plus : **Savon blanc,** extra pur, belle qualité, à fr. 1.15 le morceau de 900 grammes. Emballage gratuit. Passez vos commandes à *Vve J. J. Décaillet & Fils,* à Salvan Téléphone No 2.

A VENDRE
un POTAGER
à trois trous et quelques **installations électriques**
S'adr. LORENC, tailleur, St-Maurice.

APPARTEMENT à louer à St-Maurice
S'adr. F. Lorenc, tailleur.

Avis aux chiffonniers
Grande baisse sur os, chiffons, métaux, vieux fer, J. Bléger, commerce en gros, Renens.

A REMETTRE
à ST-MAURICE, pour cause de départ, un
atelier de tailleur
marchant très bien.
S'adr. au « Nouvelliste »

A vendre d'occasion
machines à coudre
à pied et à main
marque Singer
Buffet de salle à manger
Bicyclette — Fauteuils
S'adres. chez E. Vérolet, Fully.

A vendre à l'état de neuf
fourneaux-potagers
à 4 trous avec grille à râclette et bouilloire cuivre : conviendrait pour pension ou restaurant ; plusieurs à 3 trous, neufs et d'occasion.
S'adr. à Martinetti frères, serruriers, Martigny-Bourg.

A louer pr le 1er février
appartement moderne
de quatre pièces. Eau électricité. S'ad. 1er étage, bâtiment des Postes, St-Maurice.

A remettre
Café - Restaurant
avec dépendances et terrasse
S'adresser au Nouvelliste sous K. 8

Guérison de
Goître et des GLANDES
par notre *Friction antigoitreuse « Stramasan »* seul remède efficace et garanti inoffensif.
Nombreuses attestations.
Prix ½ flacon 2 fr.50 ; 1 flacon 4 fr. — Pourrait être envoyé au dehors par la
Pharmacie du Jura Bienne

Baisse sur la Viande de cheval
Viande désossée pour faire la charcuterie 3.— le k.
Rôti, sans os ni charge fr. 3,30
Bouilli, avec os « 2,30
le ko., expédie à partir de 2 kos. la
Boucherie Chevaline Centrale
Louve 7, Lausanne.

LA MEILLEURE CRÈME pour CHAUSSURES
de A. SUTTER
OBERHOFEN/THURGOVIE
PRODUIT SUISSE
A Sutter, Oberhofen,

Bois de noyer
Achat de noyers pour le compte des ateliers fédéraux à Thoune, sur plante ou abattus. Seul acheteur pour le canton du Valais. Fabrique de bois de socques *Ch. Claret, Martigny*

Achetez des machines Suisses

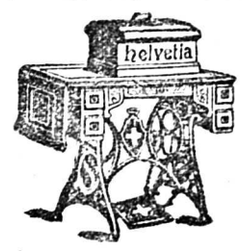

Petits payements mensuels
Demandez catalogue III.
Fabr suisse de mach. à coudre
Lausanne Av. Ruchonnet II

A vendre deux
PEUPLIERS
blancs de 1er choix, mesurant 5 m3.
Bender Etienne de Charles, Mazembroz, Fully

PIANOS - HARMONIUMS
VIOLONS, MANDOLINES
GUITARES, TAMBOURS
Gramophones et disques
ACCORDEONS
Boîtes à musique
H. Hallenbarter, Sion.

S. Sauberli

MÉDECIN DENTISTE
recevra depuis le 17 janvier à
St-Maurice
Maison de la poste 2me
le mardi de 8 ½ à 12 h ; le vendredi de 2 à 4 heures.

On demande aux Balmes-de-Fontaine, Isère,
un vacher
libéré de toute obligation militaire, pour soigner une étable d'une quinzaine de bêtes. Frais de passeport et voyage payés. Conditions : logé, nourri, et 90 fr. par mois. — S'adresser soit à M. Rostaing Albert, ferme des Balmes (Isère), ou à M. Berthon, collège Champittet, Lausanne

---

ON DEMANDE
une domestique
sérieuse connaissant la cuisine et la tenue d'un ménage de campagne.
S'adr. à M. Henri Perrier, à Ollon.

MEUBLES DE BUREAUX
Classements Verticaux
Fichiers pour contrôles
Comptabilités
PRIX DE FABRIQUE
Demandez prospectus ou propositions
Seul concessionnaire pour la Suisse romande
BAUMANN-JEANNERET
GENÈVE
40, Rue du Stand

La Salsepareille Model

est un **dépuratif et laxatif** qui a fait ses preuves depuis 30 ans. De nombreuses imitations, paraissant souvent meilleur marché, prouvent le mieux le grand succès de cette préparation, d'un goût exquis et d'un effet doux, ne dérangeant aucune habitude. La Salsepareille Model se recommande spécialement contre la **constipation habituelle et le sang vicié** ainsi que toutes les maladies qui en dépendent. — ½ de bouteille 5.—, la demi bouteille 7 fr.50, la bouteille pour la cure complète 12 fr. — Se trouve dans toutes les pharmacies. — Mais si l'on vous offre une imitation refusez-la et faites votre commande par carte postale directement à la **Pharmacie Centrale, Madlener-Gavin,** Rue du Mont-Blanc 9, **Genève,** qui vous enverra franco contre remboursement des prix ci-dessus la **véritable Salsepareille Model.**